



CONVENTION DE STAGE POUR UN PROJET DE RECHERCHE (DOCTORAL/PFE)

Entre les soussignés :

Le Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques (CRSP) Représenté par : Pr Djekoun Abdelhamid.

Adresse : Zone d'activité ZAM, nouvelle ville Ali Mendjli, Constantine

Téléphone : + 213 31 99 38 03/+ 213 31 99 39 81

E-mail : contact@crsp.dz

L'Établissement d'Enseignement [Nom de l'établissement].....

Représenté par : [Nom du Responsable Pédagogique].....

Adresse : [Adresse de l'établissement].....

Téléphone : [Numéro de téléphone].....

E-mail : [Adresse e-mail].....

Le Doctorant

Nom : [Nom du Doctorant/Etudiant].....

Adresse : [Adresse du Doctorant/Etudiant].....

Téléphone : [Numéro de téléphone].....

E-mail : [Adresse e-mail].....

Spécialité : [Spécialité de recherche].....

Directeur de thèse : [Nom du Directeur de Thèse].....

Titre du Projet doctoral/de fin d'étude : [Titre du Projet].....

.....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La Convention a pour objet d'organiser les relations entre [les parties] dans le cadre du stage, et, notamment de :

- Déterminer leurs droits et leurs obligations, conformément à l'annexe 1 (Fiche technique du projet de recherche) de la convention ;
- Déterminer la gestion et le suivi des résultats découlant du Projet ;
- Organiser la gouvernance du Projet ;
- Fixer les règles de propriété et d'exploitation des Connaissances antérieures et nouvelles ;
- Déterminer les droits de propriété intellectuelle de chacun conformément à la politique de propriété intellectuelle du Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques.



Article 2 – Objectifs du stage

Le présent stage s'inscrit dans le cadre du projet de recherche

Doctoral de fin d'étude

de [Nom du Doctorant/étudiant]..... , mené sous la direction de [Nom du Directeur de Thèse]à [Nom de l'Établissement universitaire].....

Ce stage vise à permettre au stagiaire d'approfondir ses recherches et d'accéder à des ressources, équipements ou compétences spécifiques disponibles au sein du Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques.

Dans le cadre de ce stage, les objectifs fixés de ce Projet de recherche sont énumérés sur la fiche technique du Projet en *annexe 1 de la présente convention*.

Article 3 : Durée du stage

Le stage se déroulera du [Date de début]..... au [Date de fin] , soit une durée totale de [nombre de semaines ou mois].....

Le stagiaire sera présent au Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques [préciser les jours et horaires de présence, par exemple : du dimanche au jeudi, de 9h à 15h].....

Article 4 : Encadrement

Le stagiaire sera placé sous la responsabilité de [Nom du Co-encadreur]....., [fonction]..... , au sein du Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques.

Le responsable pédagogique au sein de l'établissement d'enseignement du stagiaire assurera le suivi des progrès réalisés par l'étudiant.

Des réunions périodiques seront organisées pour faire le point sur l'avancement des recherches et les ajustements éventuels.

Le Co-encadreur pour le compte du CRSP doit être associé au jury de soutenance du stagiaire.

Article 5 : Tâches confiées au stagiaire

Durant son stage, le stagiaire participera aux tâches confiées et les activités détaillées dans *l'annexe 1* de la présente convention.

Le stagiaire devra respecter les consignes et règlements internes du CRSP et sera amené à rédiger un rapport de stage à la fin de la période.

Article 6 : Publication et divulgation



Les Partenaires conviennent que toute publication ou communication relative au Projet doit intervenir dans le respect des obligations de confidentialité et des droits de propriété intellectuelle conformément à la politique de propriété intellectuelle des deux parties.

Tout projet de publication ou communication, concernant tout ou partie du Projet, doit être soumis à l'autorisation préalable du CRSP, conformément à sa politique de PI.

Le Co-encadreur pour le compte du CRSP doit être cité comme co-auteur à toutes les productions scientifiques basées sur son activité au sein du CRSP et conformément au programme arrêté (Article 2 et *annexe 1* de la présente convention).

Le CRSP doit être destinataire d'une copie du mémoire, articles scientifiques et communications.

Article 7 : Propriété intellectuelle et valorisation des résultats

L'exploitation et la protection des résultats de recherche issus des travaux du Projet de recherche sont assujettis à la réglementation en vigueur et assurés conformément aux procédures spécifiques de la politique de PI des deux parties.

- La propriété intellectuelle générée dans le cadre de la présente convention peut être détenue conjointement par le CRSP et [Nom de l'Établissement universitaire]..... Sa répartition se fera au prorata de la contribution de chaque partie à sa création ou sera régie par un contrat spécifique conclu entre les deux parties.

- Les dépenses encourues aux fins de l'obtention et du maintien en vigueur des droits de propriété intellectuelle sont réparties entre le CRSP et [Nom de l'Établissement universitaire]..... au prorata de la part détenue par chacun d'entre eux ou selon les modalités définies dans les clauses contractuelles.

Article 8 : Confidentialité

Le stagiaire s'engage à respecter la confidentialité des informations auxquelles il aura accès durant son stage et devra signer un engagement de confidentialité (voir *annexe 2*).

Toute production intellectuelle réalisée durant le stage (données, rapports, recherches, etc.) appartiendra au Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques et l'établissement universitaire, sauf stipulation contraire prévue par un accord spécifique entre les parties. Une clause de copropriété des résultats peut être ajoutée, en fonction de la contribution respective des parties.

Article 9 : Gratification et avantages

Le stagiaire ne bénéficie d'aucune gratification sociale, rémunération ou prime de la part du CRSP.



Article 10 : Assurance et responsabilités

Le stagiaire est couvert par l'assurance responsabilité civile de son établissement d'enseignement durant toute la durée du stage.

Article 11 : Charte d'éthique et de déontologie

Le stagiaire prend connaissance de la Charte d'éthique et de déontologie du CRSP dans sa version la plus récente.

Article 12 : Règlement des litiges

Les Parties se comporteront de manière à résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige sera réglé en dernier ressort par les juridictions compétentes (à préciser selon le cas : conseil de laboratoire, conseil scientifique,...) .

Article 13 : Reconduction, modification et Résiliation

La présente convention peut être reconduite ou modifier par un avenant.

En cas de manquement grave aux obligations ou pour toute autre raison valable, la convention pourra être résiliée de manière anticipée par l'une des parties, après notification écrite et concertation entre les signataires.

Fait à Constantine, le [Date] en trois (3) exemplaires.

Le Directeur du CRSP

Le Chef d'établissement du stagiaire

L'encadreur académique
NOM Prénom
Précédé de la mention Lu et approuvé

Le Co-encadreur CRSP
NOM Prénom
Précédé de la mention Lu et approuvé

Le stagiaire académique
NOM Prénom
Précédé de la mention Lu et approuvé